

# **DÉPARTEMENT DU CHER**

  

## **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLÉE DE L'YÈVRE (SIVY)**



### **ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE**

Préalable à la déclaration d'intérêt général et autorisation environnementale pour les travaux du contrat territorial milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yèvre hors Airan et Auron

### **PROCES-VERBAL DE SYNTHESE**

**Enquête publique du 05 décembre 2023 au 12 janvier 2024**

L'enquête publique unique menée par le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif d'Orléans s'est déroulée du mardi 05 décembre 2023 à 9h00, au vendredi 12 janvier 2024 à 17h00. Le siège de l'enquête était fixé à la mairie de Bourges. Cinq communes : Baugy, Bourges, Les Aix d'Angillon, Marmagne et Neuvy sur Barangeon ont reçu des permanences tenues par le commissaire enquêteur.

La DDT du Cher a envoyé à chaque commune impactée par les permanences le dossier d'enquête publique, réalisé par le maître d'ouvrage le SIVY. L'arrêté préfectoral DDT-2023-397 était également envoyé à ces communes.

Les registres d'enquête publique ont été déposés puis mis à disposition du public durant l'enquête dans chaque commune précitée.

Le dossier était consultable également sur le site adéquat de la DDE du Cher pendant la durée de l'enquête. Cette enquête publique était consultable également sur le site internet du SIVY.

Récapitulatif des observations par mairie :

Mairie	Numéro ordre	Nombre	Motif
Baugy		Aucune	
Bourges	BOU 001	Une observation envoyée par mail au SIVY	Sauvegarde arbre
	BOU 002	Une observation monsieur Lelièvre	Eléments de base du projet cohérents
	BOU 003	Une observation monsieur Sennequier président des Moulins du Berry	Trois questions : - Erreur sur donnée changement climatique - Réaliser un aménagement sur barrage D, mesurer l'influence puis réaliser les autres - Prévenir tous les riverains des incidences de travaux au ras des bâtiments
Les Aix d'Angillon	LAA 001	Une observation envoyée par mail à la mairie pour le CE	Accord avec projet
Neuvy sur Barangeon		Aucune	
Marmagne	MAR 001	Une observation écrite de monsieur Gilbert président fédération de pêche	Accord avec projet
	MAR 002	Une observation de monsieur Auchère	Curage de fossés, entretien Dates d'ouverture et fermeture de la pêche Subventions

Les observations écrites et jointes sur les registres d'enquête, à part deux qui précisent un soutien totale au projet, sont de nature différente. Elles seront donc toutes traitées individuellement.

**B 001** : c'est une question envoyée directement au SIVY par monsieur de Montlebert, gestionnaire de copropriétés questionné par ses résidents craignant que les travaux à venir provoquent des inondations. Une première réponse a été réalisée directement en réponse à la question par le SIVY. Elle sera à répéter, voire compléter par les SIVY dans ses réponses au commissaire enquêteur.

**B 002** : Monsieur Lelièvre, membre de la société d'archéologie et d'histoire du Berry SAHB récite un peu d'histoire sur l'Yèvre et ses affluents ainsi que sur les marais. Il précise que le méandrage cité dans le projet permet d'éviter un trop rapide écoulement et par ceci alimenter les nappes phréatiques souterraines. Il précise que le busage est critiqué à raison car il retient l'écoulement lorsque celui-ci est bouché. Cependant il précise que les ponts rétrécissent le lit mineur et empêchent le passage des crues. *Précision du commissaire enquêteur sur le sujet des ponts qui doivent être débarrassés des embâcles qui ralentissent l'écoulement du lit mineur. Le projet prévoit d'enlever les embâcles.*

Monsieur Lelièvre précise que les travaux sur les barrages prévus dans le projet sont bien étudiés car ils respectent le profil en long continu.

Enquête publique unique E23000163/45

**B 003 :** Monsieur Sennequier, président de l'association des Moulins du Cher, émet trois remarques :

- 1) Sur le projet qui précise un changement climatique de - 2,9% alors qu'il précise que le GIEC donne + 2,4%
- 2) Il souhaite que le SIVY réalise des travaux sur un barrage, que le SIVY mesure l'effet de ces travaux après réalisation puis enfin fort de ses analyses continuer les autres aménagements
- 3) Il souhaite que le SIVY prévienne les riverains des dégâts éventuels possibles par des travaux au droit des ouvrages. Il précise oralement qu'il a constaté que suite à des travaux, des fissures dans les ouvrages sont apparues.

**LAA 001 :** Monsieur Lamy est très favorable aux travaux de restauration programmés dans le projet concernant le Colin. Il souhaite une implication des propriétaires et exploitants riverains à préserver la rivière. *Commentaire du commissaire enquêteur : c'est un des objets de la déclaration d'intérêt général*

**MAR 001 :** Messieurs Vallée et Gilbert association de pêche sont favorables au projet. Monsieur Vallée président souligne les échanges et dialogue fructueux avec le SIVY notamment au sujet des frayères. Ces deux personnes soulignent oralement le dialogue établi avec le SIVY ainsi que la compétence de ses salariés.

**MAR 002 :** Monsieur Auchère dénonce l'entretien du fossé du Réo, propose des dates d'ouverture et fermeture de la pêche, pense que des subventions européennes peuvent être acquises.

Il est à noter la visite de monsieur Dupérat, maire de la commune de Marmagne, soulignant lui aussi la compétence des salariés du SIVY et la bonne réalisation des travaux passés dans le programme précédent.

Concernant les questions du commissaire enquêteur, elles sont les suivantes :

1 – le projet fait référence principalement à vos missions sur un périmètre donné. Ces missions concernent principalement la gestion des masses d'eau souterraines et de surfaces dans le respect du CTMA. Soixante-deux actions et six études sont inscrites au projet, plus des actions de substitution. Dans ces actions il est fait mention, action 61, de lutte contre :

- 1) Certaines espèces exogènes animales et végétales présentent un caractère « nuisibles » pour la biodiversité : le SIVY s'est-il appuyé sur une ou des compétences internes ou extérieures (CEN, DREAL, OFB, ...) afin d'identifier et programmer cette action ?
- 2) Le SIVY a-t-il identifié la présence de flore et/ou faune locale qui serait remarquable ? Si oui laquelle ?
- 3) Les objectifs de Natura 2000 sont de maintenir voire restaurer la qualité des écosystèmes notamment en termes de faune et flore, écrevisse à pattes blanches, lamproies, aulnaies frênaies pelouses calcicoles, chiroptères, etc... peuvent-ils être insérés dans les missions du SIVY ? Si oui dans quelles conditions et comment ?
- 4) Les zones humides sont concernées par les actions 15, 16, 17. La méthodologie préconisée des actions sur le drainage est de terrasser ou combler par remblais des fossés drainant non classés : quid de la présence de l'eau après rebouchage ?
- 5) La lutte contre les macrodéchets liés aux embâcles et retenues est concernée par l'action 62. Le SIVY a-t-il identifié les origines de cette pollution. Si oui, comment le SIVY gère-t-il l'évacuation et la destruction de cette pollution ? Les coûts proposés ne sont-ils pas minimisés pour cette action ?
- 6) Les rejets des stations d'épuration et les rejets d'assainissement individuel dans la nature, évoqués dans le rapport initial, doivent être encore plus limités. Ceci est du domaine de la police de l'eau. Avez-vous des échanges suivis avec la police de l'eau et si oui pouvez-vous mesurer l'influence de la police de l'eau sur les résultats après identifications des problèmes ?

- 7) Les prélèvements d'eau pour l'agriculture et la culture des jardins impactent quantitativement la ressource en eau tant dans les nappes souterraines que dans les cours d'eau. Certaines actions prévues dans le projet vont favoriser à alimenter les nappes souterraines et les cours d'eau. Que faudrait-il pour encore améliorer la diminution du prélèvement surtout coté agricole, même si des actions sont en cours pour limiter ce prélèvement ? Faudrait-il envisager une création de retenues d'eau en parallèle du lit des cours d'eau puisque le stockage sur le cours d'eau provoque une interruption du transit sédimentaire et une problématique d'ensablement des cours d'eau et/ou augmenter le volume d'eau en amont des barrages existants ? Comment éviter le ruissellement sur les parcelles arrosées si ce n'est par la plantation de ripisylve ?
- 8) Le tableau, présenté page 51 du rapport A, montre un impact fort réalisé par différentes activités sur l'étiage, la qualité des eaux superficielles, sur l'état du lit des berges et surtout sur la continuité et annexes. Quelles actions dans le cadre de vos missions pourraient être réalisées par rapport aux activités recensées ?
- 9) Une action du projet est le suivi des actions. Le rythme de présentation aux divers comités se fait à minima une fois par an. Le comité de pilotage « général » prend « les grandes décisions stratégiques du projet ». Une présentation des résultats de l'enquête est-elle prévue pour échanger et décider d'éventuelles adaptations ?
- 10) Une action communication est prévue. Les représentants du SIVY rencontrent sur le terrain les riverains, voire des randonneurs. Des actions de communications « Grand Public », réunions publiques, parution dans les journaux locaux, peut-être films et/ou visites pour les classes d'enseignement primaire, sont-elles prévues notamment en partenariats avec différents services de l'Etat et les financiers ?
- 11) Des actions, des financements, pourraient-ils être envisagées, questions 1, 2 et 3, avec la préfecture, les services de l'Etat, des financeurs privés afin de joindre une mission « Faune – Flore » avec la compétence Eau du SIVY afin de faire un bloc complet de la Biodiversité sur le périmètre de réalisation des travaux du SIVY et inscrire ainsi un suivi total de la biodiversité sur ce périmètre ? Les compensations dans le périmètre ERC pourraient peut-être être proposées aux différents opérateurs privés qui ont de la compensation à réaliser dans leurs projets.

L'ensemble des questions étant ci-dessus indiquées, j'invite le SIVY à apporter des réponses au commissaire enquêteur dans les quinze jours qui suivent la remise du document de synthèse selon l'article 7 « rapport et conclusions » de l'arrêté préfectoral DDT-2023-397 en date du 30 octobre 2023

Fait à Saint Amand Montrond le 15 janvier 2024,

Le commissaire enquêteur



Didier Raffault

PJ : Ensemble des observations reçues au cours de l'enquête

Enquête publique unique E23000163/45

